

**PA2. Notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu – version 25/10/2018**

**Le terrain**

Situation générale : le terrain fait partie du site de Terre Ronde, site touristique multi-activité et multi-saison, géré par la communauté de commune du plateau d'Hauteville (CCPH).

Les parcelles K748 et K652 sont propriété de la commune d'Hauteville-Lompnes et louées à la société Terre Ronde Aventures.

Elles sont l'objet, avec les parcelles K650 et K621, d'une convention d'occupation établie entre la CCPH et la société (voir en pièce jointe).

**Le projet de mise en accessibilité**

Le projet s'inscrit dans dans le cadre du CTTLA du Plateau d'Hauteville. Celui-ci préconise la création d'un parcours accrobranche spécifique pour les personnes en fauteuil et la mise en accessibilité de la billetterie et de sa terrasse.

Une première tranche de travaux a été conduite en 2018 dont les objectifs étaient :

- de rendre accessible la billetterie et la terrasse
- de créer un parcours accrobranche (Handibranche) dévolu aux personnes à mobilité réduite.

Une seconde tranche est parue nécessaire dont les objectifs seront :

- de rendre accessible le cœur de la forêt où aboutit la fin du parcours Handibranche
- de créer une toilette sèche à la norme PMR

Ces travaux comprennent :

1 – La mise en accessibilité de l'allée de la billetterie du ski à la fin du parcours handibranche (*parcelle K652*). Elle sera complétée d'une petite terrasse afin de donner aux personnes en fauteuil un point de vue sur l'étang.

2 - Création d'une toilette sèche PMR contigue à l'actuelle toilette qui sera transformée en simple point d'eau et table à langer (*parcelle K748*)

3 - Pose d'un caillebotis entre l'accueil et la toilette (*parcelle K748*)

Terrasse, passerelles, rampe et rambardes seront réalisées en bois, sans fondation.

La végétation n'est pas modifiée.

*Nota : un parcours acrobatique en hauteur n'est pas considéré comme un ERP.*

État initial

La parcelle K748 est nue de toute végétation, pour partie en gravier, pour partie goudronnée.

Elle est occupée depuis 2003 par le chalet d'accueil du Parcours Aventure du Bugey, faisant office de billetterie pour les besoins du parc aventure (et de la station de ski jusqu'en 2016).

Ce chalet est de type mobile home, sans fondation, il est pourvu d'une terrasse bois adjacente à sa façade ouest et d'une rampe sur sa face sud (voir photo).

La parcelle K748 comporte également une toilette, actuellement désaffectée.

L'ensemble est situé au bas de la place de stationnement du site de Terre Ronde, le long du CV1 de la Chapelle.

La parcelle K652, en contrebas de K748, est une futaie d'épicéas et de sapins, y sont implantés les

actuels parcours acrobatiques en hauteur, dont le Handibranche, qui constituent le Parcours Aventure du Bugey.

### Aménagements prévus sur le terrain (hors voies et espaces publics collectifs, voir ci-après)

Le projet prévoit

- la mise en accessibilité d'une allée de 1,50 m de largeur par 110 m pour l'accès PMR à la fin du parcours Handibranche dédié aux PMR (*parcelle K652*) par la réalisation d'un cheminement en planches muni de chasse-roue et d'une
- la création d'une toilette sèche adaptée aux PMR (*parcelle K748*) son caillebotis d'accès.

Ces deux créations ne modifient pas la végétation, ne supprime aucun élément en place. L'allée adaptée en particulier sera sur l'emplacement de l'allée actuelle.

### Traitement des voies et espaces publics collectifs

Le projet n'impact pas les voies de circulation ni le stationnement.

Le projet prévoit la pose d'un caillebotis entre l'accueil et la toilette (*parcelle K748, voir plan*). Il est réalisé en bois, posé à même le sol actuellement en gravier.

Le projet prévoit la création d'une rampe pour l'accès PMR du parking à l'actuelle terrasse (*parcelle K748, voir plan*), réalisée en bois.

### Organisation et aménagement des accès au terrain et aires de stationnement

Le projet n'impact pas les voies de circulation ni le stationnement. L'accès actuel et le stationnement actuel demeureront et seront utilisés en l'état (*voir plan*).

### Traitement des constructions, clôtures, végétation ou aménagements en limite de terrain.

Il n'existe pas de constructions, de clôtures, ni d'aménagement en limite des parcelles K748 et K652.

### Équipements à usage collectif (local à poubelle, garages à vélo, aires de jeux...)

Le projet ne prévoit pas d'équipement de cet ordre.

Le projet ne concerne pas un terrain de camping ou un hébergement touristique, ni l'implantation d'habitations légères de loisirs.

Le projet ne prévoit pas l'édification de construction.

Le projet ne prévoit pas d'abattage ni de défrichage.